



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Vingt-huitième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 18 mai 2018

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 15 mai 2018 à 18h20, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre du Représentant permanent des Émirats arabes unis, au nom du groupe arabe, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire sur **la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**, le vendredi 18 mai 2018.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande mentionnée ci-dessus a été appuyée par les 17 États membres suivants du Conseil: **l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Arabie saoudite, le Burundi, le Cuba, l'Égypte, l'Équateur, les Émirats arabes unis, l'Iraq, le Kirghizistan, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, le Qatar, le Sénégal, et la Tunisie et la République bolivarienne du Venezuela**. La demande a également été soutenue par les 9 États observateurs suivants: le Bahreïn, Bangladesh, l'Indonésie, le Koweït, la Malaisie, les Maldives, Oman, le Tadjikistan, et la Turquie.

Suite à des consultations avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la 28ème session extraordinaire se tiendra **le vendredi 18 mai 2018 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Président tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le jeudi 17 mai 2018 à 10 heures** dans la salle XX du Palais des Nations.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

15 mai 2018